

**REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S**  
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

**Dossier No 1244/64/2024**

***A remplir par le responsable communal***

Requête reçue le : 11.06.2024      Responsable communal : M. Stéphane Grand  
Visite sur place : 12.06.2024      Arbre(s) dangereux :       OUI       NON  
En présence de :

***A remplir par le requérant de l'abattage***

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux, service des espaces publics

***A remplir par le requérant de l'abattage***

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Chemin de la Maladaire 1 – 1815 Clarens
Parcelle No	1244

***A remplir par le requérant de l'abattage***

C. Motif(s) de la demande
<b>Motifs invoqués par le requérant :</b> L'arbre est mort, sec et dangereux.

***A remplir par le responsable communal***

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre				
No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Ehretia macrophylla	Cabrillet à grandes feuilles	54 cm	

<b>E. Motifs admis selon la LPrPNP</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés	
<input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole	
<input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)	
<input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP	
Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est mort, sec et dangereux.	
<b>F. Préavis du service des espaces publics</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage	
<input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)	
<input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.	
<b>G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)	
<input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)	
<input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants :	
<input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage	
<input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :	
<b>H. Compensation prévue</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation	
<input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)	
<b>I. Affichage au pilier public</b>	
Date d'affichage au pilier public : du 25.06.2024 au 24.07.2024	
<b>J. Remarque(s) éventuelle(s)</b>	

Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date :

18 juin 2024

Visa :

Le chef de service :

Patrick Aubort

Date :

18 juin 2024

Visa :

La directrice :

Irina Gote

Date :

19, Juin 2024

Visa :



## Parc de l'Europe, Parcelle N° 1244

Demande d'abattage de deux plantes

Echelle : 1:500  
Coordonnées : 2'557'022 / 1'143'997  
Date d'impression : 05.06.2024







